

Résumé du Rapport annuel 2021 du CAMARI (Certificat d'aptitude à la manipulation des appareils de radiologie industrielle)

Siham VAN RYCKEGHEM

IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire)

siham.van-ryckeghem@irsn.fr

Par arrêté du 21 décembre 2007 pris en application de l'article R.4451-55 du code du travail, l'IRSN est, depuis le 26 juin 2008, le centre national d'examen du Certificat d'Aptitude à la Manipulation des Appareils de Radiologie Industrielle (CAMARI). Depuis cette date, l'IRSN a mis en place un dispositif d'examen selon les modalités définies par l'arrêté précité pour les trois options concernées par le CAMARI (générateurs de rayons X, accélérateurs de particules et appareils de radiographie munis de source(s) radioactive(s)). La délivrance du CAMARI est conditionnée par la réussite aux épreuves d'examen écrite puis orale pour l'obtention initiale du certificat et à l'épreuve orale uniquement pour son renouvellement. Ce certificat permet à son détenteur de justifier sa maîtrise des règles essentielles de radioprotection dans le domaine de la radiologie industrielle.

Depuis le 1er février 2016, l'organisation du CAMARI a été confiée au Pôle Santé Environnement - direction de la santé de l'IRSN (PSE-SANTE), et plus particulièrement à l'Unité d'Expertise des Sources (UES), en charge également de l'inventaire national des sources.

Depuis début 2016, l'outil informatique LOGICAM permet l'inscription en ligne des candidats aux examens du CAMARI et le paiement sécurisé par carte bancaire tout en gardant la possibilité de payer par virement ou par chèque. Cet outil permet également de générer automatiquement les mails et les courriers de notification, de convocation et de résultats d'examens. Il permet depuis 2021 de générer un mail de sondage destiné aux jurés à l'examen oral de CAMARI et en facilite ainsi l'organisation.

Le rapport annuel présente le bilan des activités menées par l'IRSN pour l'année 2021. Il rend compte du flux de candidats et des résultats obtenus à l'examen pour l'année 2021 en comparaison de ceux des années antérieures. Il aborde également le bilan financier de l'année 2021 et les perspectives pour les années à venir. Il présente ainsi les points suivants :

- L'impact de la situation pandémique sur l'organisation du CAMARI en 2021;
- L'évolution de l'outil de gestion du CAMARI (LOGICAM);
- Le bilan des données statistiques relatives aux épreuves de CAMARI de 2021, notamment:
 - le nombre de sessions d'examens écrits et oraux, le nombre de candidats par session (écrite et orale) ainsi que l'évolution du nombre de candidats aux épreuves du CAMARI par rapport aux années précédentes,

- le taux de réussite aux épreuves écrites et orales du CAMARI, y compris pour les ministères des armées et de l'intérieur,
- l'évolution, en 2021, du nombre de titulaires d'un certificat CAMARI en cours de validité délivré par l'IRSN,
- la répartition, en pourcentage, des organismes de formation des candidats à l'examen écrit et à l'examen oral de renouvellement en 2021,
- l'évolution (par rapport aux années précédentes) du nombre de jurés qui ont participé, en 2021, à des épreuves orales de CAMARI,
- Le bilan financier lié à l'organisation du CAMARI;
- Le suivi des actions réalisées en 2021 ainsi que les pistes de réflexion à poursuivre en 2022.